



### 3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2021

<b>Date :</b>	<i>Jeudi 24 juin 2021</i>	<b>Présidence :</b>	<i>Vincent Jatton</i>
<b>Lieu :</b>	<i>Maison des Congrès Claude Nicollier</i>	<b>Secrétaire :</b>	<i>Julia Belluz</i>
<b>Début de séance :</b>	<i>20h15</i>	<b>Scrutateurs :</b>	<i>Maude Pichard, Francine Pichard</i>
<b>Fin de séance :</b>	<i>23h00</i>		
<b>Municipaux :</b>	<i>Ansermoz Carole, Tougne Nicole, Reber Christian, Liechti Eric, Dario Pernet</i>		
<b>Excusés :</b>	<i>André Jean-Charles, Balmelli Frédéric, Bonzon Frédéric, Bonzon Philippe, Détraz Laure, Genillard François, Husson Bertrand, Jatton Michel, Lehmann Sophie, Luminati Fabio, Peneveyre Luc, Piquet Gérard, Rapin Nathalie, Zumbunnen Sophie</i>		
<b>Absents :</b>	<i>André Martin, Cossy Anne-Marie (démissionnaire), Paschoud Claude, Racat Christophe, Trachel Joan</i>		

Le Président du Conseil communal, **Vincent Jatton**, ouvre cette séance. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, au public ainsi qu'à la presse.

30 conseillers communaux étant présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président invite les membres du conseil à se lever et observer une minute de silence en hommage à M. Romain Frei, membre du conseil récemment décédé. Toutes nos pensées vont à son papa, M. Marino Frei, conseiller siégeant ainsi qu'à toute sa famille.

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Le président** informe que l'ordre du jour va être modifié car le préavis n°04-2021 sera précédé d'une présentation du bureau de l'urbanisme Repetti. Cependant, la personne chargée de cette présentation ne pourra être présente avant 21h30, les points 5 et 6 de l'ordre du jour seront, si nécessaire, intervertis.

Le conseil communal accepte à l'unanimité l'ordre du jour avec la modification demandée.

#### 2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2021

Le procès-verbal a été envoyé à chacun. La lecture de ce document n'est pas demandée et la discussion est ouverte.

**Borgi Alexandre**, page 9, point 7 : Au dernier chapitre, modification du mot « ...inefficace » par « ...inadéquate ».

**Luminati Jan**, pages 3, 5 et 7 : Modification de l'intervenant, il s'agit de **Luminati Jan** et non pas **Luminati Fabio**.

Aucune autre modification n'est demandée, la discussion est close. Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal avec les modifications souhaitées.

#### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 25 avril élection tacite de M. Le syndic Christian Reber ainsi que des suppléants au conseil communal se trouvant au nombre de 11, le 4 mai réunion du bureau du conseil en vue de la préparation de la séance de pré-assermentation, le 19 mai séance de préparation à la séance d'assermentation avec les futurs conseillers, 1er juin séance du bureau pour la préparation de cette séance, 13 juin dépouillement des votations fédérales, 16 juin assermentation du conseil communal ainsi que de la municipalité pour la législature 2021-2026.

Il remercie le bureau pour leur présence et le travail fourni lors de toutes ces séances.

#### 4. PREAVIS MUNICIPAL N°03-2021, RELATIF A LA REVISION DE LA CONVENTION DU REGLEMENT ET MODIFICATION DES TARIFS D'INTERVENTION DU SDIS ALPIN

La commission ad hoc par son rapporteur, M. Alexandre Borgi, recommande au Conseil communal de refuser les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

**Le président** ouvre la discussion.



**Croisier Bertrand** relève, suite à la lecture du rapport, qu'il n'avait pas été aussi attentif sur les tarifs des amendes et leurs conséquences. Fort de ces arguments, il ne voit pourquoi il faut à nouveau s'aligner à la décision du canton. Il refusera ce préavis.

**Le président** clôt la discussion.

**Le président** soumet au vote le préavis n°03-2021 :

**Décision :**

A la majorité les conclusions du préavis sont refusées telles que présentées (11 oui, 14 non, 4 abstentions).

A la majorité le Conseil décide :

1. de refuser d'adopter la modification de la convention sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS);
2. de refuser d'accepter le Règlement de l'entente intercommunale du SDIS et ses tarifs.

## **5. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2020**

### **5.1 RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

*Rapporteur : Bernard Hähni*

Le rapporteur fait lecture du rapport de la commission de gestion.

Les municipaux en charge des dicastères donnent réponses aux questions de la commission de gestion.

**Christian Reber** : informe que les réponses écrites seront transmises par courrier. Cependant, il souhaite quelques informations complémentaires, soit :

Assistant Sécurité Publique (ASP) : La municipalité confirme que certaines tâches sont déjà déléguées à l'administration et/ou à la voirie. Un suppléant ASP n'a pas été désigné pour des raisons budgétaires. Il rappelle que la commune est au bénéfice d'un contrat de prestations avec la gendarmerie cantonale et elle estime que l'engagement d'une personne supplémentaire, même à temps partiel, n'est pas nécessaire.

Service de la voirie, des travaux et des eaux : Un plan à moyen terme pour la gestion du réseau d'eau n'existe pas et n'a jamais été fait. Toutefois, un rapport de la DGEO contient plusieurs recommandations qui sont suivies. La révision du règlement des eaux qui sera présentée en automne permettra de rééquilibrer les comptes et permettra également la création d'un fonds réel qui recevra d'éventuels bénéfices qui pourront être utilisés pour la réfection du réseau.

Maison des congrès Claude Nicollier : L'idée d'un champ solaire comme installé à Isenau n'est pas dans les objectifs de la municipalité. L'affectation du sol serait d'ailleurs le premier obstacle, suivi du coût d'investissement qui ne serait pas reporté comme cela été relevé; La municipalité estime qu'il y a d'autres priorités. En revanche, la création d'une commission énergie est une excellente idée.

Sentiers pédestres et pistes de fond : La municipalité s'étonne de la remarque de la GoGest s'agissant d'externaliser l'entretien des chemins pédestres et des pistes de fond. En effet, suite au rapport 2019, de grands changements ont été opérés en 2020, à savoir que le préposé aux sentiers s'est concentré uniquement sur cette tâche (contrairement aux autres années), que ce travail a été bénéfique en terme de résultats. Il en est de même pour l'entretien des pistes de fond avec une nouvelle formule qui a convaincu les utilisateurs. D'autre part, une extériorisation ne serait pas supportable car beaucoup plus onéreuse. La municipalité estime avoir trouvé la bonne formule avec sa réorganisation pour ces prestations.

Taxe de séjour : L'augmentation de la taxe de séjour en été ou en hiver telle que pratiquée sur les communes de Villars et de Gryon n'avait pas été retenue par notre commune lors de la création de la Free Access Card. En effet, il avait été décidé de majorer la taxe de séjour sur toute l'année. La Municipalité partage l'avis de la CoGest pour réexaminer le dossier car la situation et les offres sont bien différentes aujourd'hui que celles qui prévalaient lors de la création de la Free Access Card.



**Eclairage public** : Le parc d'éclairage public comporte 335 luminaires dont 184 en LED. 59 luminaires ne répondent plus aux critères de fiabilité et de qualité selon les standards de la Romande Energie. Les taux de modernité des armoire et mat sont faibles.

**Diablobus** : La volonté d'augmentation de la cadence du Diablobus est indéniablement liée aux coûts. La cadence retenue et mise en place contribue aussi à l'effort fait par la municipalité en terme de maîtrise des finances. Les retours sur ce service sont bons et les utilisateurs sont satisfaits,

**Parking en hiver** : La municipalité entend bien les demandes pour des parkings payants. Elle étudie cette possibilité mais il y a un problème : la propriété des terrains. En effet, les parcelles qui ne sont pas la propriété de la commune sont mises gracieusement à disposition pour autant que les places de parc le soient également. Dans le cas contraire, cela pourrait être différent si les parcelles devaient être louées.

Concernant les claies en bois, la municipalité a annoncé l'hiver dernier qu'elles étaient en production, Celles déjà fabriquées seront mises en place dès l'hiver prochain.

Pour terminer, la municipalité remercie la Commission de gestion pour la bonne collaboration durant cette législature.

**Le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble de ce rapport.

Pas de question.

**Le Président** clôt la discussion sur l'ensemble de ce rapport.

## 5.2 ADOPTION DE LA GESTION ET DES COMPTES ET DECHARGE

*Rapporteur : Bernard Hähni*

Le rapporteur fait lecture du rapport de la commission de gestion sur les comptes 2020.

Le président aborde les chapitres les uns après les autres.

### 1. Administration :

Point 160.3810, page 7 : **Croisier Bertrand** demande des précisions car ce montant ne se retrouve pas au bilan.

**Le boursier** informe que ce compte s'équilibre par un prélèvement sur le fonds dont on retrouve l'attribution sur le compte fonds Equipement touristique au passif.

**Croisier Bertrand** relève qu'il y a une reprise sur le fonds de réserve Equipement touristique (cpte 160.481) et ce fonds se retrouve au bilan (cptes 928 et suivants) et qui augmente d'env. CHF 1'000.00. Il demande également des précisions sur ce point. **Le boursier** relève 2 phénomènes : l'attribution du fonds par des points d'impôts qui sont affectés à la mise en fonds, donc un prélèvement sur l'impôt communal (base) affecté au tourisme et une différence sur l'ensemble de l'infrastructure touristique où il a été fait une reprise, car il y a un déficit sur l'exploitation annuelle de CHF 199'214.00. Le montant de CHF 68'977.00 a été affecté sur ce compte dont seulement la moitié a été passée sur les années 2019 et 2020. L'autre moitié a été affectée au compte JOJ2020.

**Croisier Bertrand** le remercie pour ces explications et relève qu'il est dommage que ces écritures ne soient pas inscrites séparément.

### 2. Finances : Pas de remarque

### 3. Domaines et bâtiments : Pas de remarque

### 4. Travaux :

Point 450.480, page 21 : **Grobéty Patrick** demande des explications au sujet de ce compte de réserve déchetterie

**Le boursier** souligne que la problématique de ces comptes de fonds de réserve est qu'il n'y a pas de contrepartie en trésorerie. Il relève que la commune est pénalisée par rapport à des modifications législatives et que ces fonds de réserve doivent être utilisés avant de pouvoir faire une modification d'une taxe. C'est la raison pour laquelle il a été convenu de les amortir. L'objectif final est de dissoudre ces comptes de réserve et de les reconstituer en cash afin de pouvoir les réinvestir. Il relève qu'il ne s'agit là que d'écritures comptable pour amortir ces fonds.

**Grobéty Patrick** le remercie pour ces explications, mais pour le fonds de réserve ordures et décharge et déchets, à fin 2020, il y a des réserves pour CHF 37'846.00 et selon les comptes actuels, CHF 54'000.00 a été indiqué, la différence a dû être prise sur un autre compte de réserve ?



**Le boursier** relève que pour les ordures, il y a bien un déficit de CHF 54'000.00. La différence correspond à une avance sur ce fonds de réserve car exceptionnellement, en raison de la COVID-19, il y a eu des dépenses extraordinaires. Il précise que ce fonds va être reconstitué dans le futur.

#### 5. Instruction publique et cultes : Pas de remarque

#### 6. Police : Pas de remarque

#### 7. Police : Pas de remarque

#### 8. Services industriels : Pas de remarque

#### 9. Actif :

Point 9149.2018.06, page 31 : **Croisier Bertrand** demande que le terme de « déficit » soit supprimé. **Eric Liechti** souligne que la remarque est juste, le terme utilisé a été repris selon le libellé du préavis avant la Coupe d'Europe. Il confirme qu'il n'y a pas eu de déficit lors de l'organisation de la coupe d'Europe 2019. La garantie de déficit pour l'organisation n'a pas été utilisée.

Pas d'autre question

**Le Président** clôt la discussion et met au vote le préavis n°05-2021 sur le rapport sur les comptes.

#### Décisions :

A l'unanimité, les conclusions du rapport sur la gestion (année 2020) sont acceptées telles que présentées (29 oui, 0 non et 0 abstention).

A l'unanimité, les conclusions du rapport sur les comptes (année 2020) sont acceptées telles que présentées (29 oui, 0 non et 0 abstention).

A l'unanimité, le conseil décide d'accepter les conclusions du rapport de la municipalité sur la gestion et les comptes 2020, préavis n°05-2021, telles que présentées, soit :

1. d'accepter la gestion et les comptes 2020 en tenant compte des remarques relevées dans le rapport de la commission de gestion sur les comptes 2020 avec :

Total de charges	CHF	14'528'189.58
Total des produits	CHF	14'774'329.06
Bénéfice avant répartition	CHF	246'139.48

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

#### 6. PREAVIS MUNICIPAL N°04-2021, RELATIF A L'ADOPTION DU VOLET STRATEGIQUE DU PLAN DIRECTEUR REGIONAL TOURISTIQUE DES ALPES VAUDOISES

**Le président** informe que M. Repetti va faire une présentation du projet du Plan Directeur avant que la commission lise son rapport. Les documents y relatifs seront joints à ce procès-verbal.

La commission ad hoc par son rapporteur, M. Hugues Ansermoz, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis municipal tels que présenté.

**Le président** ouvre la discussion.

**Pichard Philippe** regrette que les informations sur ce Plan Directeur n'aient pas été transmises au préalable et que les acteurs locaux n'aient pas été contactés. Il relève qu'il est difficile de donner un avis dans ces conditions sur ce projet. Il demande si il s'agit d'un Plan Directeur ou juste une valeur contraignante ?



**M. Repetti** relève que ce Plan Directeur a une valeur contraignante; il permet de nouveaux développements mais ce qui est permis en plus est limité et est lié par un engagement mutuel entre les autorités pour aller dans le sens du Plan Directeur tout en rappelant qu'une marge d'interprétation est laissée à la municipalité.

**Croisier Bertrand** abonde dans le sens de M. Philippe Pichard. Toutefois, étant dans une zone protégée, il a constaté que le sentier de randonnée pédestre du Tré Chadèze ne figure pas du tout dans le Plan et ce qui pourrait porter à préjudice pour le futur.

**M. Repetti** relève que les sentiers pédestres n'ont pas à être planifiés par un projet comme présenté ce soir. Ces sentiers de randonnées pédestres sont autorisés sous la compétence de Vaud'Rando. Il rappelle que le Plan Directeur a été établi avec beaucoup d'attention et aussi précisément que possible. Il va sans dire que certaines informations peuvent faire l'objet de modifications ou de corrections; les directives sont relativement légères.

**Pichard Philippe** regrette que ce Plan directeur n'ait pu être étudié au préalable.

Pas d'autre question.

**Le président** remercie M. Repetti pour sa présentation et clôt la discussion.

**Le président** soumet au vote le préavis n°04-2021 :

**Décision :**

A la majorité les conclusions du préavis sont acceptées telles que présentées (28 oui, 0 non, 1 abstention).

A la majorité le Conseil décide :

1. d'adopter le volet stratégique (partie II) du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises

## **7. COMMUNICATION MUNICIPALE RELATIVE AU RÈGLEMENT DE POLICE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL LORS DE SA SÉANCE DU 18 MARS 2021**

**Ansermoz Carole** relève que cette communication avait pour but de tenir au courant le conseil communal des modifications qui ont été faites sur le Règlement de police après son adoption du 18 mars 2021.

## **8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

### **Tougne Nicole**

**Ecoles** : 9 élèves d'Ormont-Dessus terminent leur scolarité obligatoire la semaine prochaine, tous ont obtenu un certificat et elle leur souhaite ses meilleures vœux pour leur avenir.

Concernant la rentrée scolaire 2021-2022, le lundi 23 août prochain, 131 élèves d'Ormont-Dessus reprendront le chemin de l'école sur 566 enfants sur l'ensemble de l'Établissement Scolaire Leysin-Les Ormonts, dont 12 enfants entreront en 1ère primaire.

Les structures Sport-Arts Etude Ski encadreront 18 élèves sur l'ESOL et Ollon, dont 4 Ormonans. Egalement, l'un de nos plus jeunes habitants participe depuis 2020 à Sport-Arts Etude Foot sur la Tour-de-Peilz.

### **Ansermoz Carole**

**Déchetterie** : les barrières sont posées, ainsi que les socles qui vont accueillir les portails électriques. Ces derniers devraient bientôt être en place.

**Signalisation** : Le marquage annuel par l'entreprise Signal est en cours sur le territoire de la commune. Une nouvelle bande longitudinale sera peinte le long de la route du Pillon, à partir du croisement avec la rue des Ormonts jusqu'au chemin de Chambaboz, afin que les piétons qui utilisent ce parcours aient un espace sécurisé.

### **Pernet Dario**

**Avalanche au Léderey** : Les travaux sont terminés. Beaucoup d'entreprises ont oeuvrés pour ces travaux. A l'heure actuelle, un montant de CHF 680'000.00 de factures ont été payées et on espère au final arriver au dessous du montant initialement prévu de CHF 900'000.00.

Des démarches ont été engagées auprès du canton et de la Confédération. Un projet est en cours d'élaboration



pour entrer en la matière. Pour information les prises en charges seraient d'env. 40% de la Confédération, 40% du canton et 20 % de la commune.

La reconstruction de l'Accrobranche est en cours, la remise en état de la piste vitae est en bonne voie. Il reste quelques jeux à remettre en état.

Service des des eaux : la 2ème étape des travaux sur la conduite entre les Diablotins et les Parchets est terminée.

Secteur entre la nouvelle Coop et la fontaine (déformation de la route) : Les travaux vont débuter début juillet. Les travaux ont été regroupés avec ceux sur la route cantonale afin de bénéficier d'un meilleur tarif. Malgré un report des travaux de la route cantonale, l'entreprise chargée de ces travaux s'est engagée à procéder aux remises en état du secteur entre la Coop et la fontaine; ces derniers devraient être terminés d'ici mi-juillet.

Intempéries : Beaucoup de matériaux ont été charriés par le débordement des ruisseaux et ont occasionnés de nombreux dégâts, notamment sous les paravalanches. Certaines sources privées ont été perdues et des raccords sur le réseau communal ont été entrepris. Le secteur de Marney est encore coupé mais le problème devrait être réglé prochainement.

Un contact a été pris avec un responsable du service des eaux du canton pour avoir des subventions pour ces travaux et il en ressort que ce qui touche aux torrents peut être subventionné à 60%, par contre les routes sont à 100% à charge de la commune.

### **Liechti Eric**

Activités touristiques : La saison d'été 2021 a débuté le 5 juin avec l'ouverture de la plupart des activités (musée des Ormonts, mini-golf, parcours-aventure, etc). L'ouverture de la piscine est prévue le 26 juin. L'entier des activités sera opérationnel dès le 3 juillet (Télécabine Diablerets-Express, Diablobus).

Sentiers pédestres : Le sentier du Dar est réouvert depuis le début de la semaine, grâce notamment à la participation de bénévoles qui ont répondu favorablement à l'organisation de sa réhabilitation mise en place avec l'Office du tourisme le 19 juin dernier. Le parcours Creux de Champ-Vers Champ a pu être réouvert.

Carte pédestres : Une nouvelle carte au 1:25'000 a été établie, elle couvre tout le massif des Diablerets d'un côté et de l'autre la zone Villars-Gryon. Elle est vendue à l'Office du tourisme à CHF 20.00 grâce au soutien financier de Vaud 'Rando. Des remerciements à l'Office du tourisme pour son travail minutieux

Passerelles : Les passerelles du Dar et du Léderrey seront opérationnelles d'ici peu.

Borne Euro-Relais : La borne a été commandée, l'emplacement prévu n'est pas idéal et doit être revu. Une autre solution doit être trouvée pour organiser cette implantation dans le courant du mois de juillet.

Fête du 1er août : Elle sera organisée sur le site des Diablerets.

### **Reber Christian**

Personnel communal : Pas de nouvelle infection Covid-19 au sein de l'administration. M. Pierre-André Nicolier, au service de voirie, va prendre sa retraite le 30 avril 2021 et sera remplacé par M. Mathieu Delmenico de Leysin. Deux apprentis ont été engagés au service de voirie, MM Dagan Cagli et Nathanäli Liardet. Mlle Thuva a terminé son mandat le 18 juin et Mlle Léane Favre a été engagée pour une période d'une année à l'administration.

Plan général d'affectation du Glacier - secteur Pierres-Pointes : Il informe que le recours déposé a été gagné par la commune ; le tribunal a suivi en tout point les arguments de la commune et a rejeté toutes les oppositions déposées. Il en résulte l'approbation du PGA et l'arrêt de la CAP devient définitif et exécutoire. Il remercie tous les intervenants qui ont participé à l'élaboration de ce PGA.

Répartition des dicastères :

**Christian Reber**, Syndic : Administration générale, communications relations publiques, ressources humaines, économie et finances, urbanisme police des constructions.

**Dario Pernet** : Domaines et bâtiments, service de la voirie et des travaux des eaux, forêts.

**François Genillard** : Sécurité, gestion des déchets, aménagements du territoire, alpages, police des constructions.

**Nicole Tougne** : Instruction publique, cultes et cimetières, œuvres sociales et ressources humaines (en parallèle avec Christian Reber).

**Lucien Morerod** : Tourisme, développement durable, mobilité, culture et événements, sports et jeunesse.

Divers : La municipalité offre aux conseillers, pour cette fin de législature, le livre du Dr. Pascal Gertsch. C'est



également un soutien à la démarche du Dr. Gertsch, le bénéfice retiré de la vente de ce livre sera investi pour réintroduire le ski de fond dans les écoles de Mongolie.

Il tient à remercier l'ensemble du conseil communal pour la confiance accordée à la municipalité lors de cette séance, les trois présidents de cette législature, MM Jean-Charles André, Luc Peneveyre et Vincent Jatton. Il remercie également les membres du bureau, la secrétaire du conseil Mme Julia Belluz.

Il remercie l'ensemble des employés de l'administration communale ainsi que les membres du service des pompiers pour leur travail et leur engagement notamment pour leurs multiples et récentes interventions.

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**Hähni Bernard** demande à M. Dario Pernet, suite à la dernière avalanche, de ne pas oublier que le refuge de Pierredar ouvrira au mois de juin 2021. Quelques travaux sont à prévoir pour que les randonneurs puissent y accéder. Il demande à M. Pernet de contacter le président de Pierredar pour en discuter.

**Morerod Morerod** demande à qui appartiennent les cours d'eau où il y a eu des problèmes ces derniers jours (à l'état, à la commune) et qui s'occupe des nettoyages de ces derniers ? **Pernet Dario** relève, pour l'appartenance, que cela dépend comment sont régis ces cours d'eau et les subventionnements sont différents; pour les nettoyages, certains ruisseaux sont à des privés et pour d'autres un plan et une surveillance sont en cours. Au final ce sera la collectivité qui s'en chargera et en assumera les frais.

**Penard Muriel** demande des informations au sujet de travaux de maçonnerie qui sont en cours au départ du Lac Retaud direction Isenau ? **Reber Christian** informe que, suite à une décision du tribunal, il s'agit d'un emplacement pour la pose d'une barrière. Cette barrière pourra être levée par tous les propriétaires des parcelles du secteur afin de conserver un accès à la route.

**Croisier Bertrand** remercie la municipalité pour leur initiative d'offrir le livre du Dr. Gertsch. Il souligne, concernant Pierres-Pointes, que la municipalité a bien fait d'attendre que les recourants aillent jusqu'au Tribunal cantonal. Il encourage la municipalité à anticiper les projets futurs qui seront sujet à des recours et à prendre un peu de temps pour peut-être arriver à gagner la partie.

**Pittet Nicolas** revient sur son intervention lors du précédent conseil au sujet des photos de classes et a pu constater que finalement ces photos ont bien pu être faites.

**Borghi Alexandre** revient sur le chemin de Chambaboz, et relève qu'il y a un chemin piétonnier qui part en direction du Creux mais qu'il n'y a plus de pont pour passer au dessus du ruisseau, qu'en est-il ? **Reber Christian** informe qu'il s'agit d'une passerelle privée qui est au bénéfice d'un droit de passage privé appartenant aux 4 bâtiments de la PPE Les Rochers. Récemment l'administrateur de cette PPE a demandé l'autorisation de refaire cette passerelle.

**Borghi Alexandre** a constaté que, suite à des travaux près de l'Hôtel des Sources, de l'eau qui s'écoulait d'une canalisation, qu'en est-il ? **Pernet Dario** relève qu'il s'agit d'une canalisation d'eaux usées où il a été constaté des infiltrations dues à la nappe. L'objectif est de canaliser cette eau et de continuer la conduite pour la remettre en état.

**Borghi Alexandre** tient à féliciter et remercier M. Uly Trachsel pour avoir repris en mains l'entretien des terrains de tennis après sa prise de retraite et invite la municipalité à le convier à un repas pour le remercier. Pour finir, il abonde dans le sens de la remarque de M. Croisier d'encourager la municipalité de prendre du temps pour les projets futurs.

**Lhuissier Julie** a constaté que le Bike Park n'est plus entretenu depuis quelques années, qu'en est-il ? **Pernet Dario** prend note de cette remarque et fera le nécessaire.

**Morerod Lucien** demande à M. Pittet des informations sur Isenau. La parole est donnée à M. Eric Mermod.

**Mermod Eric** rappelle les présentations du groupe Isenau 360 lors d'un précédent conseil et relève que le groupe de travail bénévole chargé des négociations sont entrés en transaction l'été dernier pour le rachat des parcelles de départ et d'arrivée avec le restaurant. Cet objectif a pu être concrétisé à fin 2020 avec la création d'une société coopérative.

La solution trouvée pour faire revivre le bâtiment du restaurant, a été notamment d'exploiter la terrasse sous la



forme d'une buvette dont l'accès au public se fera exclusivement à pied (seuls les exploitants pourront être motorisés).

**Pittet Nicolas** précise que l'ouverture de la « Buvette d'Isenau » est prévue dès le 1er juillet 2021 et sera gérée par M. Paul Hernandez. Pour faire vivre cet emplacement, certaines parties du restaurant ont également été proposées à la location aux sociétés locales pour, entre-autre, de l'entreposage. Il tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce projet.

**Pittet Nicolas** relève que l'acceptation du plan directeur régional touristique des alpes vaudoises est une bonne nouvelle car le PPA d'Isenau y est intimement lié. Il abonde dans le sens de M. Philippe Pichard au sujet du manque de transmission d'informations à ce sujet.

**Le président** informe que la prochaine séance du conseil communal sous la nouvelle législature 2021-2026 se déroulera le jeudi 30 septembre 2021 à 20h15.

Il tient à remercier les conseillers dont le mandat s'achève à fin juin pour leurs années de bons et loyaux services. Il remercie également Mme Carole Ansermoz et M. Eric Liechti, municipaux sortants. Des remerciements aux membres du conseil qui continueront leur mandat pour la prochaine législature.

Des remerciements aux membres du bureau pour leur engagement et leur soutien ainsi qu'à la secrétaire du conseil qui termine son mandat et quitte définitivement le conseil communal.

Il rappelle aux membres sortants que leur présence sera toujours appréciée lors des prochaines séances mais dans la zone public.

Pour terminer cette séance et cette législature 2016-2021, il invite tous les membres présents à un apéritif, tout en respectant les restrictions sanitaires actuelles.

**Reber Christian** prend la parole et remercie, au nom de toute la municipalité, les deux municipaux sortants, Mme Carole Ansermoz et M. Eric Liechti, pour leur travail, leur engagement et leur souhaite une bonne suite et une bonne route.

La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **le président** lève la séance à 23h00.

Le président :

Vincent Jaton

La secrétaire :

Julia Belluz